

Comptes Annuels au 31 décembre 2019

Exercice de 10 mois

***Comité social et économique
LSL Intersport***

Comptes Annuels au 31/12/2019

- Compte rendu de l'Expert-Comptable
- Règles et méthodes adoptées
 - *Dispositions générales*
 - *Références légales*
 - *Méthodologie comptable*
 - *Principes comptables*
 - *Conventions spécifiques retenues*
 - *Faits caractéristiques de l'exercice*
- Bilan à la clôture
- Compte de résultats 2019
- Rapport annuel sur les activités et la gestion financière du Comité social et économique au 31/12/2019
 - *L'organisation du comité*
 - *Les Activités Sociales et Culturelles*
 - *Les Activités Economiques et Professionnelles*
 - *Subventions*
 - *La trésorerie et les autres éléments du patrimoine*
 - *Engagements en cours et transactions significatives*

Compte rendu de l'Expert-Comptable

Au Comité social et économique de LSL Intersport

Conformément à notre lettre de mission, nous vous présentons le compte rendu sur la gestion financière du Comité social et économique de LSL Intersport pour l'exercice 2019.

Cette mission s'inscrit dans le cadre des obligations comptables des comités d'entreprise telles qu'elles résultent de la loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 et de ses décrets d'application. En particulier l'article L. 2325-46 qui s'applique à votre Comité prévoit :

« Par dérogation à l'article L. 2325-45, le Comité social et économique dont les ressources annuelles n'excèdent pas un seuil fixé par décret peut s'acquitter de ses obligations comptables en tenant un livre retraçant chronologiquement les montants et l'origine des dépenses qu'il réalise et des recettes qu'il perçoit et en établissant, une fois par an, un état de synthèse simplifié portant sur des informations complémentaires relatives à son patrimoine et à ses engagements en cours. Le contenu et les modalités de présentation de cet état sont définis par un règlement de l'Autorité des Normes Comptables ».

Dès lors, notre intervention s'inscrit dans le cadre des « autres missions sans assurance » prévues par le Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables (référentiel normatif et déontologique).

Notre mission ne comporte pas de contrôle de la matérialité des opérations, les existants physiques ne sont pas vérifiés matériellement. Des sondages sont réalisés sur les pièces comptables pour l'exercice clos le 31/12/2019.

Le compte-rendu de la gestion financière ci-joint se caractérise par les données suivantes :

- ✓ Total du bilan : 84 331 euros
- ✓ Résultat des activités économiques et professionnelles : + 159 euros
- ✓ Résultat des activités sociales et culturelles : - 1 656 euros

Il a été établi à partir des pièces, documents et informations fournis par le Comité.

Fait à Lyon, le 6 février 2020

Eva Cornaton



Expert-Comptable

Règles et méthodes adoptées

Dispositions générales

Le Compte-rendu de la gestion financière du Comité a été établi sous le mandat du Comité dont le secrétaire est Monsieur Alain JOUAN et le trésorier Monsieur Grégory CHIAROT. Il porte sur la période du 01/03/2019 au 31/12/2019. Les informations communiquées ci-après font partie intégrante du Compte-rendu de la gestion financière du Comité.

Références légales

Le présent compte-rendu de gestion financière est établi conformément aux dispositions telles qu'elles résultent de la loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 et de ses décrets d'application, en particulier l'article L. 2325-46.

Méthodologie comptable

Les comptes du Comité ont été tenus selon une comptabilité de trésorerie en cours d'année avec rétablissement en fin d'exercice des créances et des dettes significatives.

La méthode est celle des coûts historiques.

Il a été dressé deux comptes de résultat : un pour chaque budget du Comité.

Le bilan permet de décrire le patrimoine du Comité en fin d'exercice.

Principes comptables

Les conventions décrites ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'activité,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- séparation des exercices.

Conventions spécifiques retenues

Néant.

Faits caractéristiques de l'exercice

Dans le cadre du passage en CSE, l'exercice précédent a été prolongé de 2 mois pour s'achever le 28 février 2019. Ce dernier exercice ne comporte donc que 10 mois.

L'exercice 2018/2019 incluait non seulement la subvention du 4^{ème} trimestre 2017, la subvention du 4^{ème} trimestre 2018 et celles dues au titre de janvier et février 2019, ce qui expliquait la forte progression des subventions inscrites en ressources entre N-2 et N-1.

En 2018, le Comité a encaissé 12 920 € au titre des chèques vacances mis à disposition des salariés en 2019. Cette somme a été inscrite en « produits constatés d'avance » au 28/02/2019.

Entre mars et décembre 2019, le Comité a encaissé 18 430 € au titre de la participation des salariés aux chèques vacances :

- 8 480 € au titre des chèques vacances « campagne 2019 »
- 9 950 € au titre des chèques vacances « campagne 2020 » (chèques qui seront distribués aux salariés courant 2020).

Cette somme est donc déduite du résultat ASC 2019 (pas d'impact en 2019) et est enregistrée en « produits constatés d'avance » au bilan au 31 décembre 2019.

BILAN

ACTIF en €	31/12/2019 NET	28/02/2019 NET	PASSIF en €	31/12/2019	28/02/2019
			Report à nouveau ASC	55 373	12 636
			Résultat ASC	159	42 738
			<i>Fonds propres ASC</i>	<i>55 533</i>	<i>55 373</i>
			Report à nouveau AEP	18 928	11 083
			Résultat AEP	-1 656	7 845
			<i>Fonds propres AEP</i>	<i>17 272</i>	<i>18 928</i>
TOTAL ACTIF IMMOBILISE			TOTAL FONDS PROPRES	72 805	74 302
Stocks	1 841	1 036			
Caisse		6	Charges à payer fournisseur	1 575	1 575
Produit à recevoir	20512	12400			
Trésorerie courante	59 897	73 414			
Produit à recevoir boissons	638	1941			
TOTAL ACTIF CIRCULANT	82 888	88 797	TOTAL DETTES	1 575	1 575
Charges constatées d'avance	1 443		Produits constatés d'avance	9 950	12 920
TOTAL ACTIF	84 331	88 797	TOTAL PASSIF	84 331	88 797

Les charges à payer de 1 575 € correspondent aux honoraires comptables.

Les produits à recevoir correspondent :

- Aux subventions du 4^{ème} trimestre 2019
- Aux produits sur les redevances boissons non reçus au 31/12/2019 : 637,78 € au titre du 4^{ème} trimestre 2019 ; le montant qui doit être versé par Daltys au titre du 2^{ème} semestre 2019 n'est pas identifié.

Les charges constatées d'avance correspondent à la commande de parfums de décembre 2019.

ASC : Activités Sociales et Culturelles

AEP : Attributions Economiques et Professionnelles

DÉPENSES		31/12/2019	28/02/2019	RECETTES		31/12/2019	28/02/2019
SECTION «ATTRIBUTIONS ECONOMIQUES ET PROFESSIONNELLES»	Tâches administratives			Subvention AEC brute de l'exercice	8 172	12 834	
	Expertises et missions économiques	1 575	1 575	Quote-part de la subvention AEC reversée			
	Formation			Subvention AEC nette de l'exercice	8 172	12 834	
	Autres dépenses	8 252	3 413	Autres produits			
Sous-total I		9 827	4 988	Sous-total I	8 172	12 834	
EXCÉDENT			7 845	DÉFICIT	1 656		
SECTION « ACTIVITES SOCIALES ET CULTURELLES »	Événementiel			Contribution brute de l'employeur	59 652	93 685	
	Sports			Quote-part de la contribution de l'employeur reversée			
	Cultures et voyages (ANCV)	64 736	58 780	Contribution nette de l'employeur	59 652	93 685	
	Loisirs et fêtes (noël)	21 308	17 731	Sommes précédemment versées par l'employeur aux caisses d'allocations familiales et organismes analogues			
	Billetterie	2 642	12 343	Remboursement par l'employeur des primes d'assurance			
				Participation des salariés	37 094	46 293	
	Autres dépenses	14 731	17 159	Autres produits	6 829	8 771	
Sous-total II		103 417	106 012	Sous-total II	103 576	148 750	
EXCÉDENT		159	42 738	DÉFICIT			
TOTAL I + II		113 244	111 000	TOTAL I + II	111 747	161 583	
EXCÉDENT			50 583	DÉFICIT	1 497		

Le résultat AEP de mars à décembre 2019 est un déficit de 1 656 € (vs. un bénéfice de 7 845 € l'exercice précédent).

Le résultat ASC est un bénéfice de 159 €.

Rapport annuel sur les activités et la gestion financière du Comité social et économique au 31/12/2019

(article L. 2325-50 du Code du Travail)

Comité social et économique LSL Intersport – rapport annuel sur les activités et la gestion financière du CSE mars–déc 2019

SCOP-CE Société d'expertise comptable Inscrite au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables Rhône-Alpes

Société Coopérative et Participative à Responsabilité limitée à capital variable

95 avenue des Frères Lumière - 69008 Lyon Tél : 04 72 98 33 93 – contact@scop-ce.fr

1. Organisation du Comité

Le rapport de gestion du Comité a été établi sous le mandat du Comité dont le secrétaire est Monsieur Alain JOUAN et le trésorier Monsieur Grégory CHIAROT.

Le mandat actuel est d'une durée de 2 années.
La date d'élection était en avril 2019.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Trésorier.

Ils portent sur la période du 01/03/2019 au 31/12/2019.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante du rapport de gestion et d'activité.

Eléments relatifs à l'organisation du comité :

- nombre de sièges légal ou conventionnel : 20 sièges
- nombre d'élus : 10 titulaires et 9 suppléants
- effectif de salariés du comité (nombre et fonctions) : 0
- nombre et nature des commissions du comité : pas de commission constituée
- effectif de l'entreprise au 31/12/2019 : 192 (saint Vulbas et Machecoul 11)
- nombre d'établissements de l'entreprise : 2 établissements

Document établi par Grégory CHIAROT le 31/12/2019

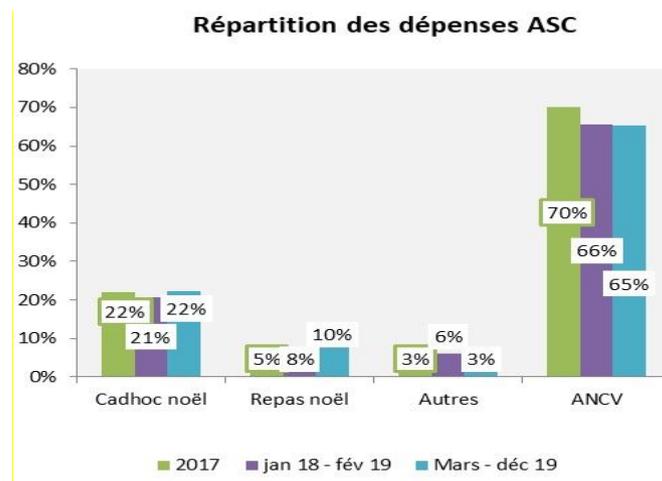
2. Les Activités Sociales et Culturelles

Synthèse des Activités Sociales et Culturelles						
ACTIVITES COMMISSIONS	Dépenses engagées	variation stocks	Participat° salarié	Contribution du CE	Taux de contrib.	Contribution du CE
	déc-19	déc-19	déc-19	déc-19	déc-19	févr-19
ANCV	64 736		21 400	43 336	67%	39 180
Cadhoc Noël	14 868			14 868	100%	12 438
Cadhoc autres évènements	818			818	100%	1 081
Repas Noël	6 440			6 440	100%	4 513
Parfum	8 363		8 456	93	-1%	91
Bijou	798		802	4	-1%	-
Champagne	1 906		1 906	-	0%	10
Chocolat	511			511	100%	-
Disney	212		212	-	0%	-
Cinéma	1 580	236	738	607	33%	1 071
Touroparc	960	576	384	-	0%	-
OL	20		440	420	-2100%	915
Procalys	736		736	-	0%	0
Linge de maison	594		594	-	0%	-
Bowling	600	-272	872	-	0%	78
Formation				-		420
l'ilot and kids	675	266	420	10		87
Bigallet	136		135	0		
Encaissements non identifiés				-		87
Frais bancaires	52			52		52
Charge/exercice antérieur; écart de	218			218		
Charges des activités	104 222	805	37 094	66 322	63%	59 719
Subv. Employeur ASC				59 652		93 685
FDJ/Daltys (redevances boissons)				5 846		8 328
Chèque déjeuner				983		443
Ressources des activités	-			66 482		102 457
SOLDE				159		42 738

Le résultat est à l'équilibre et atteint 159 €.

L'écart positif sur les parfums est lié à un encaissement non comptabilisé en produit à recevoir à la clôture précédente.

L'écart positif sur l'OL est lié au fait que les abonnements achetés sur la période précédente continuent de générer des produits sur cet exercice.



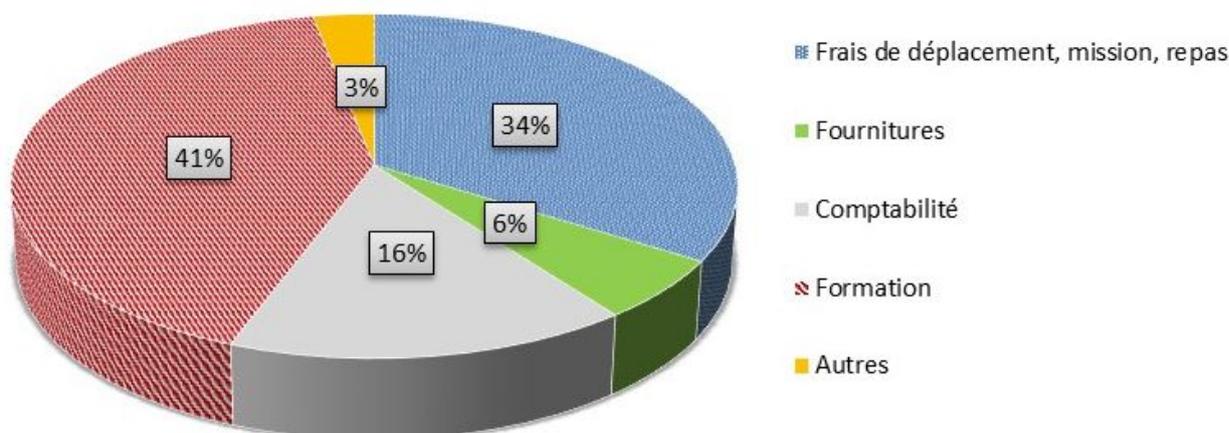
3. Les Activités Economiques et Professionnelles

Budget AEP	Réel 31/12/2019	Réel 28/02/2019	Réel 2 017
Frais de déplacements/missions/repas...	3 334	1 153	1 431
Fournitures	568	332	816
Informatique		619	192
Comptabilité	1 575	1 575	1 539
Fournitures			
Frais ANCV		642	656
Formation	4 050		
Telecom	300	438	360
Autres		229	50
Total charges	9 827	4 988	5 045
Subvention AEP reçues sur l'exercice	8 172	12 834	7 787
Total ressources	8 172	12 834	7 787
Perte / Excédent	-1 656	7 845	2 742

Le budget AEP est déficitaire et s'établit à -1 656 €.

On notera surtout une forte progression des dépenses de déplacement/mission/repas (progression du nombre d'élus) et l'apparition de frais de formation dont le montant atteint 4 050 €.

Dépenses mars - déc 19



4. Subventions

Total des subventions reçues en 2019 (4 trimestres de l'exercice – y compris les mois de janvier et février 2019)

- Au titre du fonctionnement (0,20%) : 9 665,54
- Au titre des ASC (1,46%) : 70 558,45

Il conviendrait de transmettre le détail du calcul de la masse salariale servant de base pour la détermination des subventions afin que l'expert-comptable puisse en contrôler la cohérence.

5. La trésorerie et les autres éléments du patrimoine

L'évolution de la trésorerie du CSE

solde à la banque en euros		au 31/12	au 31/12	au 28/02	au 31/12	soit
La trésorerie est constituée par :	numéro	2016	2017	2019	2019	une évolution
Société Générale	00037261001	16 715	17 331	53 386	42 631	-10 754
Société Générale	00037260995	9 994	12 763	18 973	16 205	-2 768
Société Générale	00036515886	92	92	92	92	0
Globalement une trésorerie		26 801	30 185	72 450	58 929	-13 522
solde dans les livres	Fonctionnement	9 844	12 622	19 009	15 865	
solde dans les livres	Livret	92	92	92	92	
solde dans les livres	Activités	<u>18 172</u>	<u>20 323</u>	<u>54 312</u>	<u>43 939</u>	
total en comptabilité		28 016	33 037	73 414	59 897	

ETAT DE RAPPROCHEMENT BANCAIRE 31/12/2019				
			Solde ASC Société Générale	42 631
			Solde comptable cahier	43 939
			écart	-1 308
01/01/2019	Encaissement parfumerie			-1 176
01/01/2019	Encaissement parfumerie			-132
				-1 308

ETAT DE RAPPROCHEMENT BANCAIRE 31/12/2019				
			Solde AEP Société Générale	16 205
			Solde comptable cahier	15 865
			écart	340
31/12/2019	Frais de déplacement - chèque 815			58,73
31/12/2019	Frais trésorier - chèque 816			85,86
31/12/2019	Frais de déplacement 2019 - chèque 817			21,35
31/12/2019	Frais de déplacement - chèque 818			173,74
				340

ETAT DE RAPPROCHEMENT BANCAIRE 31/12/2019				
			Solde ASC Société Générale	92

Stock	31/12/2019
Cadhoc évènement	200
Bowling	200
Cinéma	509
Touroparc	576
Stock Ile aux Kids > 4 ans	128
Stock Ile aux Kids < 4 ans	138
Walibi	90
TOTAL	1 841

6. Engagements en cours et transactions significatives

BUDGET	NOM DE L'ENTITE	SECTEUR D'ACTIVITE	ENTITE LIEE	DÉTENTION CAPITALISTIQUE	FLUX DE L'EXERCICE	CONVENTION ÉCRITE	DUREE	ENTITE INCLUSE DANS PER. DE CONSO.	OBSERVATION/ INFORMATION SUR LA NATURE DE L'OPERATION
ASC	ANCV	Chèque-vacances	Non	Non	Oui	Non	NA	Non	64 676 €
ASC	Cadhoc	Chèques Cadhoc	Non	Non	Oui	Non	NA	Non	14 608 €